

N°CC/46/1.1/2022-81

DECISION COMMUNAUTAIRE

Marché 2022-05

« Elaboration d'un schéma intercommunal de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »
Signature du marché avec la Société RISCRISES

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer un marché concernant l'élaboration d'un schéma intercommunal de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat », sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, en application du Décret n° 2018-1075 du 3.12.2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique et de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26.11.2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Après mise en œuvre de la procédure ;

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché n° 2022-05 avec l'entreprise désignée ci-dessous :
SARL RISCRISES, 235 Avenue des Chênes Rouges, 30100 Alès.

Pour un montant de 39 430.00 € HT

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de cette prestation seront inscrits au budget de la communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Monteux, le 18 mai 2022

Président,



Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Envoyé le : 20 mai 2022

Affiché le : 20 mai 2022